



75^e Assemblée générale du 30 mars 2024, point 4.2 de l'ordre du jour

Cotisations de l'association des Ecoles Catholiques de Suisse 2025

Catégorie membres à part entière

La facturation se fonde sur les effectifs de l'année scolaire 2023/2024 relevés par l'Office fédéral de la statistique.

**taxes de droit d'auteur
tarifs 2022 - 2026*

Contributions par élève du degré primaire et secondaire I

Ecoles primaires et écoles secondaires CHF 8 / élève 3.12

Contributions par élève du degré secondaire II

Ecoles préparant à la maturité/Ecole de culture générale/
Formation professionnelle CHF 14 / élève 8.86

Contributions par élève du degré tertiaire Ecoles supérieures/

Hautes écoles/Hautes écoles spécialisées/ CHF 22 / élève (plein temps) 16.56/23.73

formation professionnelle supérieure CHF 8 / élève (temps partiel) 2.61/3.83

Contributions minimales et maximales par école

Contribution minimale CHF 500 / an

Contribution maximale CHF 9'000 / an

Prestations fournies aux membres à part entière:

- Publication du portrait/profil sur le site www.ecolescatholiques.ch
- Mise en ligne des informations d'actualité et sur manifestations des écoles dans les rubriques web correspondants
- Utilisation de l'offre de services sur la plate-forme Internet, annonce des postes vacants p.ex.
- Conseils aux parents intéressés et recommandation de l'école par le secrétariat
- Prise en compte dans les médias imprimés et sollicitations
- Publication des cours de langues et des cours d'été au travers d'un prospectus
- Prise en charge des taxes de droits d'auteur (Suissimage et ProLitteris) par la RKZ *

Catégorie membres associés

Contribution forfaitaire CHF 600 / an

Prestations fournies aux membres associés :

- Publication du portrait/profil sur le site www.ecolescatholiques.ch
- Conseils aux parents intéressés et recommandation de l'école par le secrétariat

Catégorie membres individuels

Contribution forfaitaire CHF 100 / an

** Pour information:*

En 2023, des redevances d'environ CHF 40'366 pour totalement 7'815 élèves des membres à part entière ont été prises en charge par la RKZ !